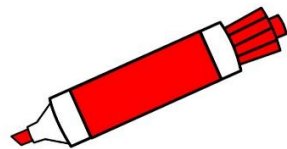


LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

1	Boîtes de 8 crayons de cire (large-gros)	
2	Boîtes de crayons feutres trait large (10 crayons) (noir, gris, jaune, vert, orange, rouge, bleu, mauve, rose)	
1	Paire de ciseaux à bout rond en métal avec manche en plastique (gaucher si enfant gaucher)	
3	Bâtons de colle 40g	
3	Crayons marqueurs non-permanents effaçables à sec	

1	Grand album de coupures 35.6 cm x 27.9 cm	
1	Sac à dos assez grand pour contenir un cartable 25 cm x 30 cm	
3	Duo-tangs avec attaches en métal (orange, vert, rouge)	
1	Serviette de plage pour la détente	
1	Sac en tissu ou en toile pour les vêtements de rechange	

1	Tablier ou chemise d'artiste (pour protéger les vêtements)	
Vêtements de rechange*		
1	Pantalon long (pas de short)	
1	Chandail	
1	Paire de chaussettes	

1	Petite culotte	
---	----------------	--

*Le tout déposé dans le sac en tissu identifié au nom de votre enfant.

TOUS LES OBJETS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AU NOM DE L'ENFANT

- Les demandes spécifiques visent essentiellement à assurer le bon fonctionnement de la classe (ex : les couleurs de duo-tang).
- Conformément à la politique relative aux contributions financières des parents du CSSDM, l'école valorise la récupération du matériel scolaire dans la mesure du possible.

Les élèves doivent porter des **souliers de course à velcro** en tout temps.
Des **périodes de psychomotricité** peuvent se vivre chaque jour.

EFFETS SCOLAIRES REMIS À L'ENFANT PAR L'ÉCOLE	COÛTS
Agenda	5,50 \$
Reprographie (lectures/thèmes, chansons, coloriages, etc)	7,50 \$
TOTAL :	13,00 \$

En début d'année scolaire, l'état de compte des effets scolaires 2025-2026 sera déposé sur **Mozaïk-Portail Parents** pour que vous puissiez payer **par Internet**.

Vous y trouverez **le numéro de référence relié à votre enfant** et ainsi ajouter le **fournisseur CSSDM-Effets scolaires** auprès de votre institution financière ou vous présenter à l'école (Pavillon Crémazie) :

**le mardi 2 septembre 2025 de 15 h 30 à 20h
ou le mercredi 3 septembre de 15 h 30 à 18 h 30**

Veuillez prendre note que les modes de paiement qui seront acceptés sont :

Carte de débit et carte de crédit.

Vous pouvez acquitter votre facture à partir du 22 août

Bon été!